Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2017)
Heft: 4

Artikel: Compte rendu de la Fédération suisse des fonctionnaires de Police
Autor: Dutu, Stéphane
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-781592

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Emmanuel Fivaz était l'invité de la Société militaire de Genève le 25 avril dernier. Toutes les photos © A+V.

Police

Compte rendu de la la Fédération suisse des fonctionnaires de Police

Stéphane Dutu
Société militaire de Genève

La contrainte, une affaire d'Etat? Par Emmanuel Fivaz, Vice-président de la FSFP (Fédération suisse des fonctionnaires de police)

Forte de ses 26'000 membres, la FSFP (www.fsp.org) défend les intérêts des policiers dans toute la Suisse et s'engage pour les causes relevant de la sécurité intérieure. Une de ces causes lui tenant particulièrement à cœur est le monopole de la contrainte pour la police.

M. Fivaz a rappelé que, dans notre pays, la loi ne distingue pas de façon claire les tâches de sécurité relevant exclusivement des forces de police de celles qui peuvent être déléguées aux entreprises privées. La FSFP ne ménage pas ses efforts pour obtenir une clarification légale confirmant notamment que l'exercice de la contrainte est une mission exclusivement régalienne qui ne doit pas être sous-traitée à des intérêts privés, surtout dans l'espace public.

La forte augmentation de la demande de services privés de sécurité en Suisse ne concerne pas seulement les particuliers et les entreprises. Les communes ont également de plus en plus recours à de tels services car elles ne sont pas toujours satisfaites des polices officielles dont elles estiment les effectifs insuffisants et les facturations rédhibitoires.

Tout en reconnaissant que le Concordat sur les entreprises de sécurité (CES) a fait ses preuves en Suisse romande, le conférencier a déclaré que la situation outre-Sarine est confuse en matière de délimitation des compétences des forces de police et des sociétés privées de sécurité.
L'incident survenu à Aarberg (BE) en juin 2015 en dit long sur le flou régnant en Suisse alémanique en matière de droit à la contrainte des agents privés de sécurité: un employé de Broncos Security AG, chargé d'assurer le calme et l'ordre[1] dans la commune, avait exigé d'un jeune qu'il lui montre ses papiers d'identité. Les parents du jeune avaient ensuite porté plainte contre cet employé. Cependant, celui-ci pensait sincèrement que la commune lui avait implicitement conféré le droit d'opérer des contrôles d'identité, ce qui ne pouvait pourtant être le cas, car seule la police est habilitée à pratiquer ce type de contrainte. L'employé fut finalement relaxé le 17.8.16 par le Tribunal régional du Jura bernois-Seeland. Ce dernier précisa néanmoins que la délégation des tâches régaliennes par la commune d'Aarberg était illégale.

La tentative d'établir le concordat fédéral KÜPS (Konkordat über private Sicherheitsdienstleistungen) sur l'ensemble de la Suisse n'a pas abouti suite au refus de la CCDJP (Conférence des directeurs et directrices des départements cantonaux de justice et police). Deux craintes ont fait avorter le projet. Certains ont estimé que le système ne pourrait être rentabilisé. D'autres, principalement dans les cantons francophones, ont objecté que ce système représentait un nivellement par le bas comparé aux normes du CES.

La FSFP recommande la voie législative pour mettre fin à la situation frustrante qui règne en Suisse en matière de contrainte. Son but premier est de renforcer par la loi la position de la police vis-à-vis des entreprises privées.

C'est la raison pour laquelle elle a soutenu la motion parlementaire de Mme Seiler Graf (PS, ZH) dont le texte déposé le 28.9.16 est: « *Le Conseil fédéral est chargé de régler au plan national la fourniture de prestations de sécurité privées.* » C'est avec déception que la FSFP a pris acte de la proposition du Conseil fédéral du 15.2.17 de rejeter cette motion au motif que l'échec du KÜPS montrerait qu'il est actuellement impossible de promulguer un règlement fédéral concernant les

1 „Ausweiskontrolle, Bronco kommt straffrei davon," *Basler Zeitung*, 17.08.2016

compétences publiques et privées en matière de sécurité. M. Fivaz espère que la conseillère nationale relancera le débat, une fois que la CCDJP aura examiné l'expertise récemment publiée par la Commission de la concurrence, qui analyse sous l'angle du marché intérieur les conditions d'autorisation des entreprises de sécurité et de leurs employés, ainsi que les émoluments prélevés pour l'octroi des prestations.

Afin de préparer une solution nationale en matière de collaboration entre les sécurités publique et privée qu'elle appelle toujours de ses vœux, la FSFP se concentre sur ce qu'elle considère comme les défis futurs de la sécurité publique et privée :

- Définir un catalogue des activités et missions des acteurs privés de la sécurité ;
- Etablir un modèle de partenariat public-privé, égale-ment en vue de pouvoir utiliser les ressources privées en cas d'évènements majeurs ;
- Recourir davantage aux assistants de sécurité publique dont la durée de formation sera portée à un an ;
- Anticiper et gérer la cybercriminalité ;
- Maîtriser la protection des données ;
- Améliorer l'action préventive des acteurs de la sécurité ;
- Maintenir au maximum la surveillance étatique des sites stratégiques (par ex. des centrales nucléaires) ;
- Préserver l'intérêt public et le soustraire aux pressions financières et politiques (par ex. en augmentant les nombre de policiers, en renforçant leur formation et en punissant plus sévèrement les agressions dont ils sont souvent victimes).

S. D.

Necrologie

Colonel Charles-Albert Ledermann

Longtemps commandant de la Section des cavaliers du Groupement SVO de Lausanne, le colonel Charles-Albert Ledermann aura marqué de nombreuses générations. Officier du Génie, cavalier et instructeur émérite, homme de cœur, d'écoute, de patience et de passion, la RMS perd un ami précieux et adresse à ses proches ses plus sincères condoléances.

Capitaine Jean-François Bernard

Président de la Société militaire de 1981 à 1985, il a présidé IN MEMORIAM Genève de 1992 à 2013. Dans cette qualité, il a inlassablement contribué au soutien des familles de militaires disparus. Sa grande capacité d'écoute et sa rigueur ont permis de soulager et d'aider de très nombreuses personnes dans le besoin. Même après avoir transmis sa charge, il a continué à œuvrer en coulisse en accompagnant et en prodiguant ses conseils toujours avisés.